

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

PLAN D'ACTION



TRANSPORT – MOBILITE

Déjà exemplaire et innovante sur la question des mobilités, la Vallée de Chamonix développe depuis de nombreuses années une ambitieuse offre de transport en commun : Plan de Déplacement Urbain volontaire, réseau de bus urbain performant, libre circulation notamment. Ces investissements significatifs doivent être confortés et amplifiés dans des objectifs communs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air.

I – Limiter l'impact du transport de marchandises

- A. Limiter l'impact des transports transfrontaliers de marchandises en cohérence avec les mesures du Plan de Protection pour l'Atmosphère (PPA) :**
1. Réglementer la circulation en période hivernale en fonction du niveau de pollution des véhicules.
 2. Procéder à des contrôles de surcharge des poids lourds.
 3. Réduire les vitesses de circulation en période hivernale.
 4. Soutenir la création volontaire d'une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) sur le périmètre de la vallée de l'Arve
- B. Optimiser les livraisons de marchandises sur le territoire et favoriser les modes alternatifs au transport routier (transport ferroviaire et transport par câble):**
1. Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une plateforme logistique intercommunale rail et/ou route pour rationaliser la distribution des marchandises sur le territoire.
 2. Poursuivre les négociations avec les différents opérateurs afin de favoriser le transport de marchandise par rail.
 3. Privilégier le transport par câble lors des livraisons en zones d'altitude.

II – Poursuivre le développement de transports collectifs performants et attractifs

- A. Elargir le périmètre d'actions**
- Proposer une tarification attractive sur l'ensemble du territoire du Pays du Mont-Blanc, sur le modèle de la carte d'hôte, avec priorité sur l'axe Le Fayet/Vallorcine.
- B. Optimiser et améliorer le réseau existant**
1. Développer la ligne ferroviaire St-Gervais – Vallorcine Mont-Blanc Express en optimisant les services : adaptation des horaires, augmentation de la fréquence des trains et de la capacité de stockage de vélos-embarqués, horaires identiques en haute et basse saison.

2. Poursuivre les négociations afin d'améliorer la desserte TER et grandes lignes du territoire.
3. Améliorer le réseau des bus urbains sur la liaison gare – centre village des Houches
4. Améliorer le Transport A la Demande (TAD), en étudiant notamment de nouvelles solutions pour les zones et/ou publics non desservis
5. Améliorer le dispositif de la carte d'hôte en donnant accès à des dispositifs complémentaires, par exemple : parc de vélos en libre service, système de co-voiturage ou de transport à la demande (TAD)-

C. Assurer la qualité des installations et du parc de véhicules

6. Améliorer les aménagements des arrêts bus-train et les conditions d'attente (arrêts abrités, panneau d'information sur les temps d'attente, application Smartphone etc.).
7. Développer les bus urbains permettant le transport des vélos.
8. Choisir du matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement du parc de véhicules (voir mesures Plan de Protection de l'Atmosphère)
9. Mettre en service un Mulet électrique à titre expérimental à Chamonix .

III – Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

A. Favoriser l'intermodalité

1. Créer un poste de chargé de transport avec notamment pour mission de structurer l'offre intermodale sur le territoire.
2. Compléter l'offre transport par des itinéraires de mobilité douce complémentaires au réseau de transport en commun.
3. Améliorer les liaisons entre réseaux ferroviaire, urbain et remontées mécaniques (voir également TOURISME : action IC1)
4. Développer des outils favorisant l'intermodalité : carte multimodale Transport en commun/modes doux à l'échelle de la vallée, parkings vélos, porte-vélos sur les bus.
5. Mettre en place une politique tarifaire globale, lisible et graduée pour le stationnement sur voirie et les parkings du centre-ville et des remontées mécaniques
6. Lutter contre le stationnement sauvage via un contrôle adapté et la mise en place d'une fourrière intercommunale.
7. Améliorer le parking relais du Grépon, par exemple : réaménagement, augmentation de la capacité, mise en place d'une signalétique, régulation du temps d'attente, mise à disposition de vélos, etc.
8. Créer d'autres parkings relais sur les quatre communes du territoire.

B. Structurer le covoiturage

1. Créer des aires d'embarquement aux points stratégiques ou améliorer celles existantes (signalétique, sécurité etc.)
2. Faciliter la pratique du covoiturage en optimisant les outils de mise en relation des usagers type site internet et smart-phone

C. Développer les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) et interentreprises

Favoriser l'engagement des entreprises dans la démarche PDE par le biais, notamment, de la Charte des Partenaires du plan Climat.

D. Optimiser les trajets domicile-travail longue distance

Mener une étude sur les déplacements professionnels longue distance (Genève-Grenoble-Annecy etc.) et proposer des solutions adaptées en fonction des résultats (*voir optimisation possible avec les navettes vers l'aéroport de Genève*)

IV – Développer les modes de déplacements doux (piétons, vélos)

A. Développer la pratique du vélo

1. Définir et développer un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs), et complémentaire au réseau de transport en commun. Notamment, sur la commune des Houches, liaison entre les hameaux et le centre, y compris la traversée de la Griaz.
2. Définir une offre de stationnement et de services facilitant la pratique des modes doux (parking vélos notamment).
3. Mettre en place un service de recyclage de vélos de ville usagers (réparation, prêt, location) en partenariat avec le chantier d'insertion.

4. Inciter les établissements privés (entreprises, hôtels) à installer des espaces de stationnements dédiés aux vélos par le biais, notamment de la Charte des Partenaires du Plan Climat.
5. Inciter les partenaires du territoire à favoriser les modes doux comme alternative à la voiture individuelle pour leur personnel.
6. Expérimenter le vélo électrique en proposant des tests lors d'événementiels.
7. Inciter les particuliers et les touristes à la pratique et à l'acquisition de vélos électriques : mise à disposition, à titre expérimental et en lien avec les offices du tourisme, d'une flotte de vélos électriques.

B. Développer une culture de marche en ville

1. Développer des itinéraires piétons en ville permettant de répondre aux divers motifs de déplacements (utilitaires, loisirs) et complémentaire au réseau de transport en commun.
2. Développer les pédibus en collaboration avec les associations de parents d'élèves et les écoles
3. Limiter le stationnement sur voirie en centre-ville et étendre la zone piétonne de Chamonix.

V – Informer, sensibiliser, communiquer sur les alternatives à la voiture individuelle

A. Améliorer la sensibilisation, la concertation et la communication auprès des usagers

1. Créer un comité usagers/transporteurs chargé d'étudier des solutions concertées aux questions posées par les usagers sur le service des transports (changements d'horaires, choix des arrêts, nouvelles lignes, etc.)
2. Créer une adresse internet dédiée aux questions et demandes des usagers
3. Mettre en forme un plan de communication intercommunal unifié sur les transports, notamment, renforcer la communication autour de la carte d'hôte et des parkings relais
4. Editer une carte Vallée des transports en commun et transports doux pour visualiser les itinéraires et leur complémentarité.
5. Mettre en place dans les gares un point de services (information, vente de titres de transports) communs entre les différents opérateurs du transport (SNCF, SAT, Chamonix Bus).
6. Sensibiliser tous les publics aux techniques limitant les émissions de gaz à effet de serre et polluants des véhicules: écoconduite, entretien régulier des véhicules, normes applicables, etc.
7. Réaliser une journée de sensibilisation annuelle spécialement dédiée à la mobilité

B. Améliorer le relais des informations par les professionnels du tourisme

1. Sensibiliser les professionnels du tourisme de la vallée à leur rôle de relai d'information auprès de leur clientèle sur les transports alternatifs à la voiture individuelle (notamment sur les avantages de la carte d'hôte).
2. Sensibiliser les saisonniers par le biais de la réunion d'information annuelle de début de saison.

VI – Viser l'exemplarité des collectivités en matière de déplacements

A. Mettre en place un Plan de Déplacement Administratif (PDA), afin de réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels des agents de la collectivité

B. Améliorer la gestion du parc de véhicules communaux ainsi que son utilisation

1. Limiter les déplacements liés à l'approvisionnement en carburant, en mettant en place, par exemple, un centre technique centralisé
2. Optimiser le parc communal et intercommunal de véhicules à Chamonix pour mutualiser les besoins.
3. Assurer le suivi des consommations des véhicules pour mieux les optimiser
4. Assurer le contrôle technique régulier des véhicules afin de diminuer leur consommation
5. Former les agents à l'éco-conduite pour réduire les consommations de carburant
6. Mettre en place une police montée à Chamonix pour limiter le recours à la voiture de service.
7. Instaurer une veille sur l'utilisation de carburants alternatifs, de véhicules électriques, GPL, hybrides.

TOURISME

I – Atténuer l’empreinte carbone du tourisme liée au transport

Plusieurs acteurs sont concernés par la mise en œuvre de ces actions : les collectivités, en leur qualité d’autorité organisatrice des transports, peuvent augmenter et améliorer les services destinés aux touristes ; les offices de tourisme, dans le cadre de leur activité promotionnelle, peuvent favoriser la communication sur les transports auprès des opérateurs du tourisme et privilégier la clientèle de proximité; les hébergeurs et organisateurs d’activités touristiques, par leur contact direct avec la clientèle, sont vecteurs incontournables d’une sensibilisation efficace auprès des touristes.

C’est donc de la synergie de ces acteurs et de leurs actions, que l’empreinte carbone liée au transport touristique sera effective et significative.

Transport externe :

A. Favoriser l’accès au territoire par des transports en commun peu émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES)

1. Imaginer, proposer et valoriser de nouvelles offres touristiques complètes couplant transports peu émetteurs de GES et hébergement et/ou activités touristiques.
2. Informer sur les moyens d’accès au territoire par des transports peu émetteurs de GES.
3. Optimiser le système de navettes pour l’aéroport de Genève.
4. Favoriser le tourisme de proximité, notamment :
 - En affectant une part du budget promotion/communication à la captation et la fidélisation de cette clientèle
 - En développant de nouvelles offres adaptées à ce public (par exemple : évènementiel, culturel, etc.)
 - En développant des produits de fidélisation de cette clientèle

B. Offrir des opportunités de compensation carbone sur le territoire

Proposer aux touristes, notamment ceux arrivant en voiture et/ou en avion, des actions de compensation carbone sur le territoire. Par exemple : financement de projets « énergies renouvelables » sur le territoire, participation à un chantier « environnement » , etc.

Transport interne :

C. Favoriser l’usage des transports en commun ou des modes doux pour les déplacements sur le territoire

1. Améliorer les liaisons entre le réseau de transport en commun (ferroviaire et bus urbain) et les remontées mécanique, notamment sur les liaisons suivantes :
 - gare de Chamonix – domaine du Brévent
 - gare d’Argentière – domaine des Grands Montets
 - arrêt de train « Viaduc Ste Marie » - télécabine du Prarion
 - Gare des Houches – télécabines du Prarion et de Bellevue
2. Renforcer la communication sur les liaisons entre les réseaux de transport en commun et les remontées mécaniques
3. Améliorer les avantages de la carte d’hôte en donnant accès à des dispositifs complémentaires, par exemple: parc de vélos en libre service, système de covoiturage ou de Transport A la demande (TAD).
4. Inciter les hébergeurs à assurer, pour leurs clients, le « dernier kilomètre » entre les arrêts de bus/train et leurs structures d’hébergement ; les aider à se regrouper et à mutualiser leurs moyens à cette fin via, notamment, la Charte des Partenaires du Plan Climat.

II – Atténuer l’empreinte carbone du tourisme liée à l’hébergement et aux activités

A. Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre liées à l’hébergement/restauration

1. Sensibiliser les hébergeurs et résidents secondaires à la rénovation thermique de leurs établissements/logements et à l’utilisation d’énergies renouvelables via, notamment, la Charte des Partenaires du Plan Climat.
2. Inciter les structures touristiques à mettre en place des démarches de management environnemental/certification/labellisation via un accompagnement dédié.

3. Promouvoir l'utilisation de produits locaux par les structures touristiques via, notamment, l'association des « goûts du Mont-Blanc » et la Charte des Partenaires du Plan Climat.

B. Réduire l'impact carbone des activités touristiques

1. Organiser de façon éco-responsable les événements ou manifestations touristiques, culturelles, sportives etc., et inciter les organisateurs privés à faire de même, via un accompagnement dédié.
2. Proposer aux touristes des actions de compensation sur le territoire de leurs émissions de GES liées à leur hébergement ou leurs activités (voir Action IB)

C. Développer les bonnes pratiques et les valoriser

1. Identifier les professionnels déjà engagés dans des initiatives exemplaires et/ou volontaires et valoriser leur expérience.
2. Créer et mettre en marché des produits « écotouristiques » peu émetteurs de gaz à effet de serre (voir projet Vallée écotouristique exemplaire)
3. Créer des outils de communication communs pour mettre en valeur les bonnes pratiques des acteurs du territoire. Par exemple : site internet, macaron/label, événementiel, etc.

III – Anticiper les impacts du changement climatique sur l'économie touristique et diversifier les activités

A. Anticiper les impacts du changement climatique sur les activités touristiques

1. Suivre les études scientifiques relatives aux changements climatiques pour anticiper les impacts sur les activités économiques de la vallée
2. Analyser la vulnérabilité des différents domaines skiables au changement climatique et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation concertée et différenciée selon l'exposition au risque climatique de chacun des sites étudiés.
3. Initier et valoriser des produits touristiques favorisant les longs séjours
4. Maintenir, moduler et adapter les services touristiques en intersaison (printemps/automne) pour lisser la fréquentation touristique sur l'année.
5. Développer de nouveaux modes de tourisme (ex: « Bien-être », « Scientifique », etc.)
6. Développer les activités touristiques intersaison (par exemple : découverte de la nature, randonnées pédestres, tours photo, équitation, découverte des métiers agricoles, etc.)

B. Diversifier les activités économiques

Diversifier les activités économiques en développant d'autres secteurs que le tourisme (par exemple : recherche scientifique, Haute Technologie, matériel de montagne, etc.)

IV – Sensibiliser les touristes et personnels des structures touristiques aux enjeux des changements climatiques et du développement durable

A. Sensibiliser les touristes aux changements climatiques et aux facteurs d'adaptation liés

1. Poursuivre la communication sur l'évolution de la pratique de la montagne estivale (report sur le printemps/ l'hiver, évolution des risques).
2. Développer une offre touristique « Découverte des changements climatiques: méthodes pour en réduire les impacts et adaptations » : Explication des phénomènes météorologiques et climatiques, des facteurs d'émissions de GES, de l'intérêt des énergies renouvelables, de l'évolution des risques naturels, etc.

B. Sensibiliser aux autres enjeux du développement durable

1. Développer et valoriser les liens entre les touristes et les professionnels locaux (artisans, agriculteurs, éleveurs, etc.)
2. Amplifier la sensibilisation auprès des opérateurs du tourisme de l'impact carbone de certaines activités et comportements
3. Inciter les acteurs du tourisme à se faire relay d'information sur les enjeux du développement durable auprès de leurs personnels et clientèles.
4. Mettre en place un guide du touriste responsable répertoriant les offres de Transport en Commun, modes doux, les bonnes pratiques sur les déchets etc., en lien avec la carte d'hôte.
5. Créer un produit touristique dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle de la Vallée.

URBANISME ET HABITAT

I – Adapter l'aménagement du territoire aux enjeux énergie-climat

A. Faire converger les documents d'urbanisme avec les objectifs du Plan Climat

1. Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) intégrant des critères énergie/climat et favorisant la rénovation thermique du bâti
2. Densifier les constructions et favoriser le développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs (train, bus).
3. Favoriser le développement de réseaux collectifs de distribution de chaleur et privilégier les sources d'énergies renouvelables dans ce cadre.
4. Réserver les espaces utiles au développement des énergies renouvelables (par exemple : plateforme pour le débardage/stockage du bois) et à la prévention des risques naturels (zones humides/risque inondation ; zones constructibles/risque avalanche).
5. Introduire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des dispositions favorisant le développement des constructions énergétiquement performantes et des énergies renouvelables et rédiger un cahier technique annexe aux PLU sur les préconisations relatives à la mise en œuvre de ces mesures.

B. Mieux utiliser l'existant

1. Privilégier la rénovation thermique de l'existant au développement de constructions nouvelles
2. Créer une structure d'animation visant à inciter les propriétaires à louer leurs logements vacants, afin de permettre aux travailleurs de se loger sur le territoire et de limiter ainsi les déplacements pendulaires .

C. Développer des aménagements innovants et exemplaires

1. Développer des éco-quartiers à vocation de logements permanents et répondant à des exigences d'exemplarité énergétique.
2. Organiser des concours d'architecture pour favoriser les projets innovants sur les aspects énergétiques.

II – Réduire les consommations énergétiques des bâtiments grâce à des incitations efficaces

A. Sensibiliser les différents publics aux enjeux énergétiques dans le secteur du bâtiment

1. Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment aux notions d' « énergie grise », d'efficacité énergétique et aux nouvelles techniques du bâtiment avec le soutien de partenaires (ADEME, CAUE, CCI, Chambre des Métiers).
2. Communiquer sur la notion d' « énergie grise » ainsi que l'efficacité énergétique auprès des différents publics concernés : propriétaires privés et syndics de copropriétés, professionnels du tourisme (hébergeurs, etc.), entreprises et commerçants.
3. Mettre en place des opérations concrètes de sensibilisation mais aussi de formation sur les maisons économes en énergie lors des rénovations/constructions de bâtiments publics (chantiers-écoles).

B. Développer des dispositifs incitatifs à la rénovation thermique du bâti et aux énergies renouvelables

1. Accompagner la rénovation du bâti via la création d'une structure de type Société d'Economie Mixte.
2. Développer les constructions/rénovations énergétiquement performantes et les énergies renouvelables par la validation d'un dispositif d'aide convergent sur les quatre communes du territoire (par exemple: subvention, exonération de taxe, bonification, aide à l'acquisition de labels sur la performance énergétique)
3. Assurer la mise en œuvre conforme aux enjeux énergétiques fixés, des projets bénéficiant du dispositif d'aide ci-dessus, par un contrôle a posteriori.

A. Développer des dispositifs incitatifs pour les professionnels

1. Inciter les hôteliers qui effectuent des travaux de remise aux normes 2015 (sécurité et accès handicapés) à améliorer également la performance énergétique de leur bâti.
2. Accompagner les commerçants à la rénovation énergétique de leurs bâtiments, notamment par l'intermédiaire des fonds FISAC.
3. Inciter l'ensemble des partenaires du Plan Climat à rénover leurs bâtiments et développer des projets innovants via la signature de la Charte des Partenaires.

III – Viser l'exemplarité énergétique de la collectivité en engageant un ambitieux programme sur le patrimoine public

A. Connaître l'état du parc bâti pour définir un plan d'actions

1. Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux.
2. Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics.

B. Définir un modèle économique et d'accompagnement permettant la rénovation efficace des bâtiments

1. Développer de nouveaux outils de financements au niveau intercommunal : contrats de performance énergétique (CPE), Partenariats Public Privé (PPP), Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
2. Mettre au service des collectivités un prestataire spécialisé dans l'efficacité énergétique des bâtiments

C. Mener des actions de rénovation des bâtiments publics sur la base des audits énergétiques

1. Rénover le patrimoine des collectivités sur la base des audits et diagnostics énergétiques réalisés.
2. Encourager les bailleurs sociaux à la rénovation thermique de l'habitat social et à la construction de logements énergétiquement performants et via le Programme Local d'Habitat (PLH) et la Charte des Partenaires du Plan Climat.
3. Encourager les acteurs publics présents dans la vallée à engager dans démarche de rénovation exemplaire sur leur patrimoine bâti via notamment la charte des partenaires du Plan Climat (par exemple : EMHM, PGHM, ENSA, SNCF/RFF, CG74).

D. Etre exemplaire sur les nouveaux projets

1. Viser l'exemplarité énergétique des collectivités publiques dans les projets de construction et les programmes d'équipement public.
2. Lancer des projets de bâtiments publics innovants en termes de conception, isolation, fourniture d'énergie, etc.

E. Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage public

1. Réaliser un audit énergétique de l'éclairage public et valider un programme de réduction des consommations d'énergie sur la base des résultats de cet audit.
2. Considérer en priorité la performance énergétique lors de l'acquisition de nouveau matériel (illuminations Noël, éclairage public).
3. Organiser une concertation avec les habitants et les commerçants sur la réduction des illuminations de Noël afin de limiter celle-ci à une période comprise entre mi décembre et fin février.
4. Réduire les périodes d'éclairage nocturnes en concertation avec les habitants.

F. Développer les synergies et réutilisations d'énergie

1. Développer des synergies entre les infrastructures patinoire et piscine de la Communauté de Communes sur la base du diagnostic énergétique réalisé.
2. Etudier la possibilité de récupérer la chaleur des serveurs informatiques et de la redistribuer pour chauffer les bâtiments (Mairie de Chamonix).
3. Etudier les possibilités de valorisation énergétique liées au fonctionnement de la station d'épuration (STEP) : valoriser la chaleur des eaux usées ou des boues pour chauffer le bâtiment ou produire de l'électricité.
4. Favoriser la récupération des eaux pluviales afin de limiter la consommation d'eau potable.
5. Améliorer le réseau séparatif eaux-pluviales/eaux usées afin de limiter les quantités d'eau traitées et les coûts liés.

G. Sensibiliser le personnel afin d'améliorer l'usage de l'énergie dans les bâtiments

1. Développer un outil de sensibilisation à l'attention des agents de type guide de l'éco agent.
2. Former les personnels des collectivités afin d'assurer la mise en œuvre concrète des actions du Plan Climat dans le fonctionnement des services ou le développement de nouveaux projets.

IV – Valoriser les gisements d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire

A. Connaître les gisements mobilisables et fixer des objectifs

1. Mener des études pour déterminer le potentiel énergie renouvelable de la Vallée, notamment sur les filières: hydrauliques (eaux naturelles et eaux canalisées), bois énergie, solaire thermique, méthanisation, géothermie.
2. Atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires qui est de porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.

B. Développer de nouveaux projets adaptés au contexte de la Vallée

1. Mettre en place une filière locale de bois-énergie.
2. Etudier la faisabilité de nouveaux projets de chaufferies collectives au bois.
3. Développer la filière micro/pico hydroélectrique et valider un calendrier de travaux sur la base des résultats des études de potentiel et de faisabilité en cours
4. Viser l'exemplarité de la collectivité en développant les énergies renouvelables dans les bâtiments communaux/intercommunaux

CONSOMMATION ET DECHETS

I – Soutenir et valoriser les productions locales

Un mode de consommation durable nécessite à la fois de développer les filières de production et de transformation au niveau local, de faciliter les circuits de distribution de ces produits et d'en faire la promotion. A cette fin, il est prévu de rapprocher dans une démarche volontaire producteurs, transformateurs et consommateurs locaux dans le cadre d'une structure de type association.

Regroupant les "acteurs du goût" de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, notamment, les collectivités, les professionnels (agriculteurs/producteurs, restaurateurs/chefs de cuisine, entreprises de restauration/restauration collective, gardiens de refuges), les associations concernées ou structures représentatives (associations foncières pastorales, associations forestières, associations de jardins partagés, offices du tourisme) et les particuliers intéressés par la démarche, cette association aura principalement pour objet de :

A. Soutenir et dynamiser les productions agricoles de proximité, notamment :

1. Soutenir le maintien et le développement de l'agriculture de montagne
2. Accompagner les agriculteurs dans la recherche de solutions à la problématique du foncier,
3. Valoriser les productions locales au juste prix,
4. Relancer les productions abandonnées ou en difficulté (arbres fruitiers, vignes, miel),
5. Favoriser le développement des productions locales pour les particuliers (jardins potagers, jardins partagés),
6. Développer les circuits locaux de transformations des produits du territoire.

B. Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, y compris transfrontaliers, et promouvoir les circuits-courts, notamment :

1. Mettre en place un label ou équivalent valorisant les productions locales.
2. Communiquer sur les circuits courts en créant des outils spécifiques selon les publics (touristes, restaurateurs, entreprises, particuliers, enfants)
3. Impliquer les acteurs économiques dans une démarche d'achat et de consommation durable par le biais, notamment, de la Charte des partenaires du Plan Climat
4. Développer l'éducation au goût pour améliorer la connaissance des produits locaux selon les saisons (ateliers cuisines, fêtes du goût et des produits, ateliers "enfants" chez les restaurateurs)
5. Créer, gérer ou soutenir des lieux relais de ces activités (marché de producteurs, bistrot de village, épicerie associative, centrale d'achat, buvettes d'alpage, etc.).

II – Poursuivre et améliorer les actions favorisant la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

La gestion durable des déchets suppose de réduire la production de déchets à la source, de privilégier la réutilisation des biens plutôt que de les jeter et, à défaut, de les recycler. C'est ce qu'on appelle la règle des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler.

Pour atteindre cet objectif, tant les collectivités dans leurs compétences de collecte et de traitement de déchets, que les acteurs du territoire (particuliers, entreprises) en leur qualité de consommateurs sont concernés.

A. Réduire le volume des déchets verts et fermentescibles par le compostage

1. Renforcer les actions de sensibilisation sur le compostage auprès particuliers.
2. Développer des centres de compostage collectif pour les résidences et les établissements publics.
3. Proposer aux particuliers des solutions de broyages des déchets verts via les entreprises spécialisées implantées sur le territoire.
4. Renforcer la communication sur l'élimination des déchets verts par le compostage
5. Fabriquer, contrôler et distribuer un compost de qualité dans les déchèteries

B. Encourager la réutilisation et la revalorisation des biens

1. Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, une ressoucrierie de vélos urbains (atelier de récupération, réparation, location, prêt).
2. Créer, en partenariat avec le chantier d'insertion de la Vallée, un espace de circulation des biens (recyclerie).

C. Optimiser les circuits de collecte et de tri sélectif

1. Identifier les zones présentant des refus de tri importants, et améliorer la sensibilisation au tri sur ces sites.
2. Homogénéiser à l'échelle intercommunale le matériel de collecte des recyclables et des déchets ménagers.
3. Créer un comité regroupant les opérateurs « déchets » (collectivités, SITOM) et les usagers (particuliers, entreprises) dans l'objectif de trouver des solutions concertées aux questions relatives aux déchets (par exemple : définition des horaires des déchetteries, implantation des moloks, outils de communication, traitement des déchets professionnels, etc.).
4. Mettre en place de corbeilles de tri dans les lieux publics fortement fréquentés
5. Systématiser le tri sélectif sur les lieux des manifestations/événementiels.

D. Renforcer les outils de communication et de contrôle

1. Améliorer le service assuré par la brigade verte dans son rôle d'information et de répression.
2. Améliorer les outils de communication et les adapter aux différents publics, notamment : résidents permanents/secondaires, français ou étrangers, touristes, scolaires, commerçants (dont les marchés), professionnels du tourisme, propriétaires-bailleurs.

III – Collectivité exemplaire : optimiser les achats, modifier les modes de consommation, réduire les déchets.

La consommation de biens génère des émissions de gaz à effet de serre. De sa fabrication, en passant par son conditionnement, son transport et jusqu'à sa fin de vie (déchets), chaque produit a en effet un « poids carbone » qu'il convient de réduire.

Dans le cadre de son fonctionnement ou de l'exercice de ses compétences, la collectivité consomme de nombreux biens et services. Par l'optimisation de ses modes de consommation, la collectivité peut donc agir directement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A. Modifier et optimiser certains modes de fonctionnement pour consommer moins.

1. Suivre les quantités de produits/fournitures utilisées dans les services pour détecter et corriger les anomalies (surconsommation).
2. Réduire et adapter les actions de déneigement de la voie publique pour limiter les achats de sel et les déplacements liés au déneigement.
3. Limiter l'enneigement artificiel et le transport de neige par camion sur les domaines skiables, notamment sur les secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques (versants sud, altitude inférieure à 1500m et fond de vallée).
4. Poursuivre et améliorer l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio de la cuisine centrale.
5. Développer la dématérialisation des documents et des procédures : appels d'offres électroniques, chaîne comptable, pièces fournies lors des instances communautaires, communication inter-services, etc.

B. Développer une politique d'achat responsable mutualisée avec l'ensemble des communes

1. Intégrer des critères environnement et efficacité énergétique dans les cahiers des charges lors de l'achat d'équipements.
2. Privilégier les produits labellisés garantissant le respect de critères environnementaux stricts.
3. Créer une centrale d'achat pour les fournitures, consommables, produits d'entretien et produits spécifiques aux services techniques afin d'éviter la multiplication de petites commandes et de réduire ainsi le conditionnement (déchets) et le transport de marchandises que cela génère.
4. Mettre en place un stock commun de fournitures pour faciliter les achats groupés et améliorer le suivi des consommations.

C. Améliorer la gestion et le suivi des déchets générés par la collectivité

1. Avoir une réflexion sur le tri des déchets dans chaque service afin de trouver des solutions adaptées à leur fonctionnement spécifique.
2. Mettre en place des outils de suivi des quantités de déchets produites pour contrôler leur diminution et leur taux de recyclage.

MILIEUX NATURELS – SYLVICULTURE – AGRICULTURE

La vallée de Chamonix-Mont-Blanc se caractérise par des sites et espaces naturels remarquables. Fierté des habitants de la vallée, ce patrimoine exceptionnel attire également des visiteurs du monde entier et contribue, de ce fait, à l'attractivité économique du territoire. L'évolution climatique, deux fois plus importante en montagne qu'en vallée, impacte ces milieux sensibles qu'il appartient à tous de protéger dans un souci d'adaptation du territoire aux changements climatiques.

I – Adapter les activités agricoles et sylvicoles, et les soutenir

1. Mettre en œuvre les mesures de la Charte Forestière en lien avec l'adaptation aux changements climatiques (renouveler les peuplements en privilégiant les espèces écologiquement résistantes, mettre en place des actions de gestion forestière durables/labellisées, accroître le rôle des forêts dans la régulation des émissions de CO₂).
2. Améliorer l'information et l'organisation collective des propriétaires forestiers privés, et les inciter à exploiter leur domaine conformément aux objectifs ci-dessus.
3. Maintenir et promouvoir l'agriculture locale, en particulier les activités pastorales, et accompagner son adaptation aux évolutions du climat.
4. Développer et diversifier les productions agricoles pour s'adapter aux impacts du changement climatique : voir fiche projet n°

II – Anticiper les changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité

1. Poursuivre l'acquisition de connaissances des impacts des changements climatiques sur la biodiversité et les coûts liés.
2. Adapter les plans de gestion des espaces naturels protégés pour tenir compte des impacts potentiels des changements climatiques.
3. Veiller à relier de façon fonctionnelle les petits comme les grands espaces protégés et les habitats complexes, en protégeant ou en créant des corridors écologiques.
4. Evaluer les impacts des aménagements et activités sur les espaces naturels, et privilégier les « solutions durables ».
5. Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à la qualité des milieux naturels, de l'eau et de l'air

III – Anticiper les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau

1. Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, y compris des zones humides (en lien avec le SAGE).
2. Economiser l'eau : récupération des eaux de pluie, détection et réduction des fuites dans les réseaux.
3. Améliorer l'assainissement collectif et individuel, développer les réseaux séparatifs pour améliorer l'efficacité des stations d'épurations, notamment en période de fortes pluies qui risquent d'être plus importantes à l'avenir.
4. Limiter le recours à la neige de culture dans les zones non adaptées (secteurs particulièrement vulnérables aux changements climatiques : versants sud, altitude inférieure à 1500m et fond de vallée).
5. Encourager les pratiques alternatives de déneigement pour limiter les impacts du sel sur la qualité de l'eau.

IV – Anticiper les impacts des changements climatiques sur les risques naturels et leur gestion

1. Poursuivre et améliorer l'acquisition de connaissances sur l'évolution des risques actuels et sur l'émergence possible de risques nouveaux (inondations, écroulements, chutes de séracs, feux de forêt...) et créer les outils de suivi nécessaires
2. Favoriser le maintien de l'entretien et de l'exploitation des forêts dans les zones exposées aux risques naturels (éboulements, avalanches...) afin de renforcer la prévention et assurer la pérennité des peuplements.
3. Poursuivre et améliorer la sensibilisation à la notion de « vivre avec le risque » en montagne par une information préventive adaptée des populations résidentes et saisonnières, en développant et en adaptant notamment les systèmes d'alerte et de pré-alerte.